

Livre Blanc

Aires Protégées & Changement Climatique

Recommandations visant à mieux intégrer l'adaptation
au changement climatique dans les politiques et
pratiques de gestion des aires protégées en Europe.



LIFE
**NATUR'
ADAPT**



Face au changement climatique et à la perte de biodiversité, il est essentiel d'élaborer une vision commune de l'aménagement du territoire à long terme et à large échelle. Elle doit être intégrative des différentes échelles et secteurs d'activité. Les gestionnaires d'aires protégées ont un rôle essentiel à y jouer.

**Groupe de travail EUROPARC consacré
au changement climatique**

Tous ensemble en faveur de la résilience climatique

Lorsqu'elles sont bien gérées, les aires protégées préservent la biodiversité, les processus naturels et les services écosystémiques essentiels à la capacité d'adaptation des écosystèmes et des communautés humaines. Le [Pacte vert pour l'Europe](#), l'[Accord de Paris](#), la [Convention des Nations unies sur la diversité biologique \(CDB\)](#) et la [Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification \(CNULD\)](#) soulignent tous le fait que le changement climatique, la perte de biodiversité et la dégradation des habitats affectent actuellement les conditions mêmes dont dépendent les communautés humaines. Par conséquent, il est urgent d'agir et nécessaire de coopérer pour faire face ensemble aux crises de la biodiversité et du changement climatique. L'UE a fait état de cette nécessité dans sa stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, sa stratégie en matière d'adaptation au changement climatique et sa proposition de législation sur la restauration de la nature.

La Fédération EUROPARC, qui représente des milliers d'aires protégées et d'autorités de gestion à travers l'Europe, s'efforce d'améliorer les politiques et les pratiques en matière de préservation de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique. En particulier, dans le cadre du projet [LIFE Natur'Adapt](#) et avec le soutien du [groupe de travail EUROPARC consacré au changement climatique](#), de nouveaux outils, méthodologies et recommandations ont été mis au point afin d'assurer une meilleure intégration des priorités climatiques à la planification et à la gestion de la préservation de la nature.

Avec ce livre blanc, résultat d'un travail collectif, la Fédération EUROPARC appelle les décideurs européens et les autorités nationales à faciliter la co-conception d'une gestion de l'environnement et d'un aménagement du territoire intégrés, à long terme et à grande échelle, à diverses échelles et à travers différents secteurs. Les aires protégées doivent être considérées comme des éléments essentiels de ces processus : en effet, elles jouent un rôle important dans la mise en œuvre réussie des politiques de l'UE en faveur de la nature et de la biodiversité. Par conséquent, la Fédération EUROPARC fait les recommandations suivantes:

1. Les aires protégées doivent être impliquées dans la planification de l'action climatique.
2. Toutes les aires protégées d'Europe, y compris les sites Natura 2000, doivent intégrer l'adaptation au changement climatique.
3. La planification de l'adaptation au changement climatique et de la restauration de la nature doit intégrer des processus participatifs, impliquant les acteurs locaux des secteurs public et privé.
4. Le processus de désignation des aires protégées doit permettre l'adaptation des écosystèmes dans le temps.

Voici des détails plus complets concernant ces recommandations.

Recommandations

1. Les aires protégées doivent être impliquées dans la planification de l'action climatique.

Nous recommandons à la Commission européenne de reconnaître et de promouvoir un nouveau modèle d'espace de gouvernance partagé afin de mieux intégrer la planification de la préservation de la nature et de l'action climatique. Les évaluations de la vulnérabilité au changement climatique, appliquées à diverses échelles, se sont révélées être d'excellents outils de départ.

L'expérience de travail de LIFE Natur'Adapt a montré la manière dont les gestionnaires d'aires protégées, qui ont réellement intégré le changement climatique à leur planification et à leur pratique, auraient bénéficié d'un espace de gouvernance partagé afin de mieux consolider les plans de préservation de la nature et d'action climatique. Par ailleurs, d'autres expériences, comme celle de l'[aire marine protégée de Portofino](#) en Italie ou de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy en France, ont montré que les évaluations de la vulnérabilité au changement climatique constituaient un outil efficace pour faire évoluer les dynamiques locales. Il est essentiel de comprendre les menaces réelles que le changement climatique fait peser sur la communauté et les écosystèmes pour concevoir et mettre en œuvre des plans communs d'adaptation au changement climatique. En Espagne, l'action du [gouvernement régional du Pays basque](#) a permis d'obtenir des résultats similaires et d'atteindre une meilleure intégration entre les secteurs et les politiques.



Pays Basque. Image de la vidéo Climate Talks.

Un rapport de 2019, commandé dans le cadre du projet LIFE Natur'Adapt, analyse l'intégration des politiques de biodiversité et de changement climatique en France et au niveau européen. Cette analyse fait état d'un manque d'intégration entre les politiques de changement climatique et de préservation de la biodiversité.

CHANARD C. et al., 2020. [Place du changement climatique et de la biodiversité dans les documents de planification territoriale et les politiques intersectorielles](#). LIFE Natur'Adapt – Rapport ACTeon environnement. 64p



RNN de Chastreix-Sancy, France. Photo: Thierry Leroy.

La stratégie révisée d'[adaptation au changement climatique](#) de l'UE identifie l'opportunité de développer des solutions naturelles comme l'un des principaux outils de lutte contre le changement climatique. Pour autant, le rôle des écosystèmes naturels dans la régulation du changement climatique n'est pas suffisamment reconnu, tandis que le rôle des aires protégées dans la mise au point de plans d'action sur le changement climatique n'est pas mentionné.



Nous recommandons à la Commission européenne de reconnaître et de mentionner spécifiquement le rôle central que les aires protégées européennes devraient jouer dans la mise en œuvre de la stratégie d'adaptation au changement climatique de l'UE:

- Les aires protégées sont des solutions naturelles cruciales pour préserver et restaurer les socio-écosystèmes locaux et régionaux. Constituant la clé de voûte de l'infrastructure verte et bleue européenne, elles contribuent à préserver des écosystèmes riches et complexes à grande échelle. Les écosystèmes sains présentent une plus grande capacité d'adaptation et fournissent des services destinés à lutter contre le changement climatique et d'en atténuer les effets. Ils facilitent la séquestration et le stockage des gaz à effet de serre à long terme, ce qui contribue à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Les gestionnaires d'aires protégées peuvent également aider les autorités gouvernementales et la Commission européenne à promouvoir des solutions naturelles visant à atténuer les risques climatiques.
- Les aires protégées sont des lieux uniques dans lesquels les activités humaines sont réduites ou mieux contrôlées. Elles peuvent établir des références pour l'évaluation des services écosystémiques et mesurer les effets du changement climatique sur les systèmes naturels. Il s'agit d'observatoires capables d'identifier les effets du changement climatique et de donner l'alerte les concernant.
- Les aires protégées sont des laboratoires socio-écologiques qui permettent de créer, de développer et de tester des solutions locales et des bonnes pratiques en vue de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets.

Nous recommandons de faciliter et de formaliser l'implication des aires protégées et de leurs gestionnaires dans la planification de l'adaptation au changement climatique à divers niveaux de gouvernance. Les équipes des aires protégées mettent à disposition leurs connaissances, leur expertise et leur expérience concernant le fonctionnement des systèmes naturels et ce dont ils ont besoin pour être résilients et solides face au changement climatique. S'ils sont impliqués à divers niveaux géopolitiques, les gestionnaires d'aires protégées et les professionnels de la préservation de la nature peuvent contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies d'adaptation au changement climatique en s'appuyant sur leur connaissance des interdépendances entre le changement climatique, les écosystèmes et les communautés.

La collaboration avec les aires protégées créera des opportunités de développement socio-économique durable dans des secteurs tels que le tourisme, l'agriculture, la sylviculture ou la pêche, qui bénéficient également de la préservation ou de la restauration de la biodiversité et de socio-écosystèmes résilients.

2. Toutes les aires protégées d'Europe, y compris les sites Natura 2000, doivent intégrer l'adaptation au changement climatique.



Lilleau des Niges NR, France. Photo: David PACAUD.

L'objectif 3 de la stratégie « Biodiversité pour 2030 » consiste à « Assurer une gestion efficace de toutes les zones protégées, en définissant des objectifs et des mesures de conservation clairs, et garantir un suivi approprié de ces objectifs et mesures ». Le suivi des progrès réalisés par les États membres dans la mise en œuvre des actions devrait également intégrer le contrôle de l'efficacité des objectifs et des mesures définis pour lutter contre la perte de biodiversité et les effets négatifs du changement climatique.

Nous recommandons d'ajouter ou d'utiliser de nouveaux critères à l'objectif 3 afin d'évaluer les résultats réels obtenus dans la lutte à la fois contre la perte de biodiversité et les effets négatifs du changement climatique. Nous proposons les critères suivants:

- Adaptation au changement climatique : Le plan de gestion tient-il compte du changement climatique et intègre-t-il les résultats d'une évaluation de la vulnérabilité au changement climatique ? Les effets du changement climatique sont-ils pris en compte dans le cadre d'une approche paysagère en tenant compte des pratiques de gestion, des différents usages des sols, des priorités en matière de restauration de la nature, de l'agriculture agro-écologique et régénératrice, de la gestion de l'eau.
- Gestion adaptative : Le plan de gestion prévoit-il des scénarios pour différentes évolutions possibles et identifie-t-il les actions adaptées qui en résultent ? Le plan de gestion s'appuie-t-il sur des suivis permettant de le réviser et l'adapter, y compris au niveau de ses objectifs ?

Nous recommandons à la Commission européenne de veiller à ce que la planification de l'adaptation au changement climatique, sur la base de l'évaluation de la vulnérabilité au changement climatique et des risques, soit exigée et financée dans le cadre du mandat opérationnel des autorités de gestion de sites Natura 2000. Les rapports relatifs à l'article 17 de la directive « Habitats » devraient tenir compte des évaluations détaillées de la vulnérabilité au changement climatique et des risques. Le risque de mauvaise adaptation doit être évalué par la même occasion. Il est indispensable d'imposer aux États membres des délais à court terme pour qu'ils se conforment à cette demande.



Le changement climatique constitue une menace pour les habitats existants qui risquent de ne pas avoir la capacité d'adaptation nécessaire ou d'avoir besoin d'être mieux protégés. Pour autant, l'intégration du changement climatique à la gestion des sites Natura 2000 et des aires protégées ne constitue pas encore une priorité



RNN de la Forêt de la Massane, France. Photo : Diane Sorel



Le changement climatique, en modifiant les conditions abiotiques et les pressions, provoque une évolution de la composition des habitats. Dans ce contexte de changement climatique accéléré, il est probable que d'ici 2050, de nombreux habitats ne correspondent plus à la description qui en est faite dans les directives nature.

Nous recommandons à la Commission européenne de fournir des conseils pratiques aux États membres et aux gestionnaires de sites Natura 2000 concernant la manière d'intégrer concrètement les changements climatiques prévus à la planification et aux rapports de préservation des sites Natura 2000, tout en maintenant le niveau de protection existant et en respectant le cadre juridique des directives « Oiseaux » et « Habitats ». Les gestionnaires d'aires protégées doivent également savoir comment assurer la protection de nouvelles combinaisons d'espèces qui seront essentielles à la préservation de la biodiversité et à la résilience des écosystèmes à l'avenir.

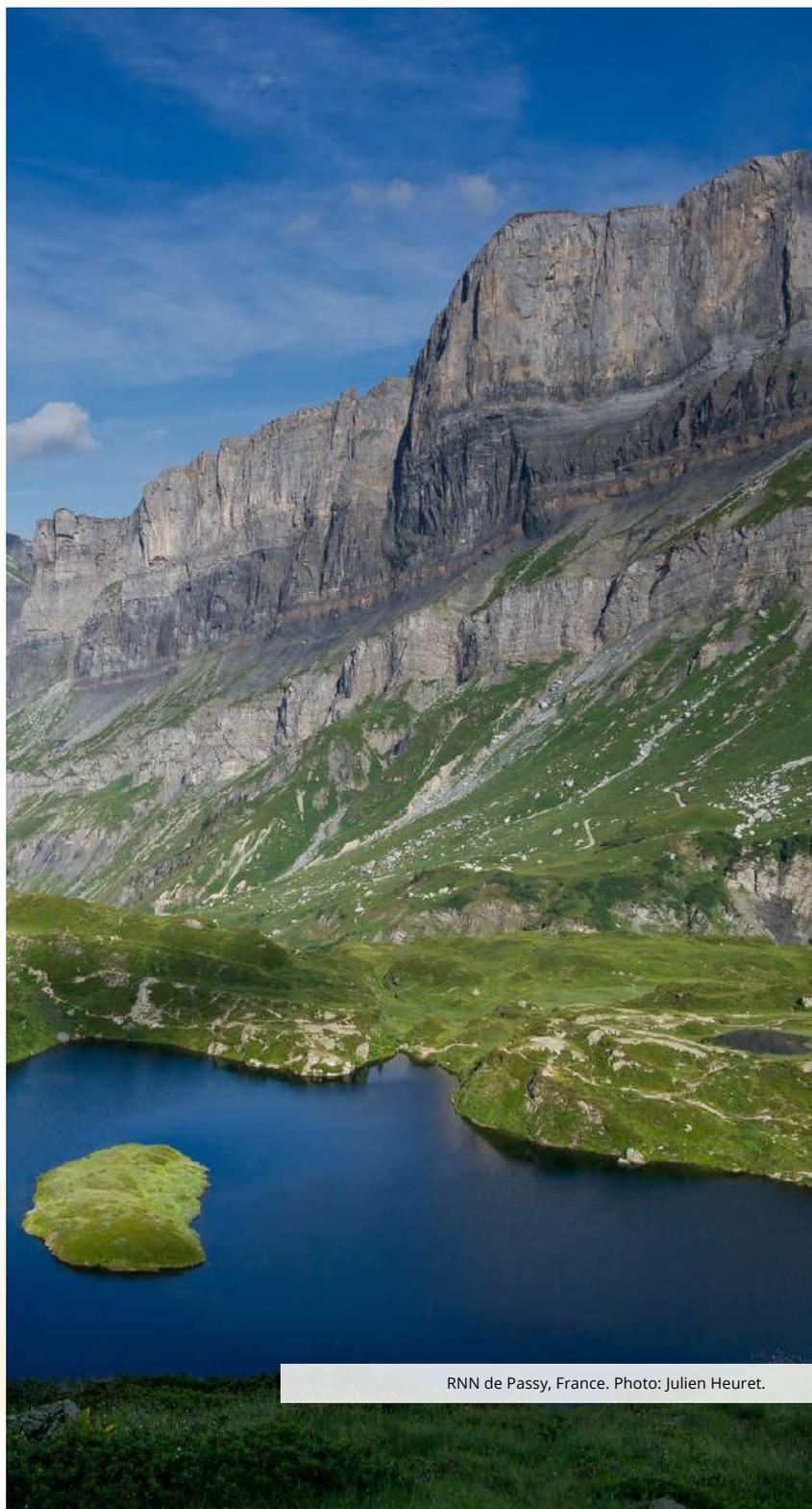
À la lumière de la vitesse et de la gravité des changements climatiques et des évolutions qu'ils font subir aux habitats et écosystèmes en Europe, il serait également important de s'intéresser davantage aux fonctionnalités processus naturels des écosystèmes afin de permettre une planification plus dynamique de la gestion de la préservation de la nature. L'expérience de divers sites participant au projet LIFE Natur'Adapt, comme la réserve naturelle nationale de la [forêt de la Massane en France](#), la [Forêt de Soignes en Belgique](#), le [parc national de Zuid Kennemerland aux Pays-Bas](#) ou le [projet Cairngorms Connect en Écosse](#), appelle à une gestion plus holistique et plus dynamique de la nature.

3. La planification de l'adaptation au changement climatique et de la restauration de la nature doit intégrer des processus participatifs, impliquant les acteurs locaux des secteurs public et privé.

Nous recommandons à la Commission européenne de veiller à ce que le travail nécessaire d'implication des acteurs locaux soit reconnu et financé dans le cadre du mandat opérationnel des autorités de gestion de sites Natura 2000. Les aires protégées ont besoin d'aide afin de développer les compétences de leur personnel ou d'engager des personnes possédant les aptitudes et les compétences nécessaires pour gérer le changement et impliquer activement les parties prenantes. L'expérience du parc naturel des Lacs Maribo au Danemark montre que la préservation et la restauration de la nature, dans les aires protégées et à proximité, nécessitent un investissement important en temps, sur de longues périodes (3 ans) avec les parties prenantes. Il s'agit d'un effort nécessaire pour développer la confiance et favoriser une véritable collaboration. La collaboration avec les parties prenantes dans la mise au point de projets de préservation et de restauration permettra d'obtenir l'adhésion locale et de s'assurer que les projets répondent aux besoins et aux aspirations du territoire tout en bénéficiant à la nature.

Les expériences récentes en matière d'évaluation de la vulnérabilité au changement climatique et de planification de l'adaptation dans les aires protégées montrent qu'il reste beaucoup à faire pour préserver et restaurer la biodiversité à l'extérieur et autour des aires protégées.

Ces actions nécessitent la mise à contribution des acteurs locaux, des aptitudes et des compétences très différentes de celles que l'on attend habituellement des gestionnaires d'aires protégées.



RNN de Passy, France. Photo: Julien Heuret.



4. Le processus de désignation des aires protégées doit permettre l'adaptation des écosystèmes dans le temps .

Nous recommandons que les processus de désignation intègrent des évaluations favorisant la résilience au changement climatique, ainsi que la continuité et la complémentarité écologiques*. Il s'agit là de principes clés pour la désignation de nouvelles aires protégées afin d'atteindre l'objectif de protection de 30 % des terres et des mers et l'objectif de protection stricte de 10 % en Europe d'ici 2030. À cet égard, le travail de développement réalisé en Finlande par Metsähallitus Parks & Wildlife concernant l'établissement des priorités en matière de préservation est particulièrement pertinent**.

* La « complémentarité » constitue un critère important qui contribuera à établir des priorités au niveau de l'UE et à favoriser la planification commune entre les États membres. Elle permettra d'identifier les aires à protéger afin de combler les manquements en matière de biodiversité qui subsistent au niveau européen. Cette approche permettra d'accroître la résilience à long terme des réseaux d'aires protégées, y compris le réseau des sites Natura 2000.

** Atte Moilanen, Marja Hokkanen, Santtu Kareksela and Ninni Mikkonen (editors), [Ecological decision analysis in support of societal decision making](#). Final report of the MetZo-II project. Publications of The Finnish Ministry Of The Environment, 2019.



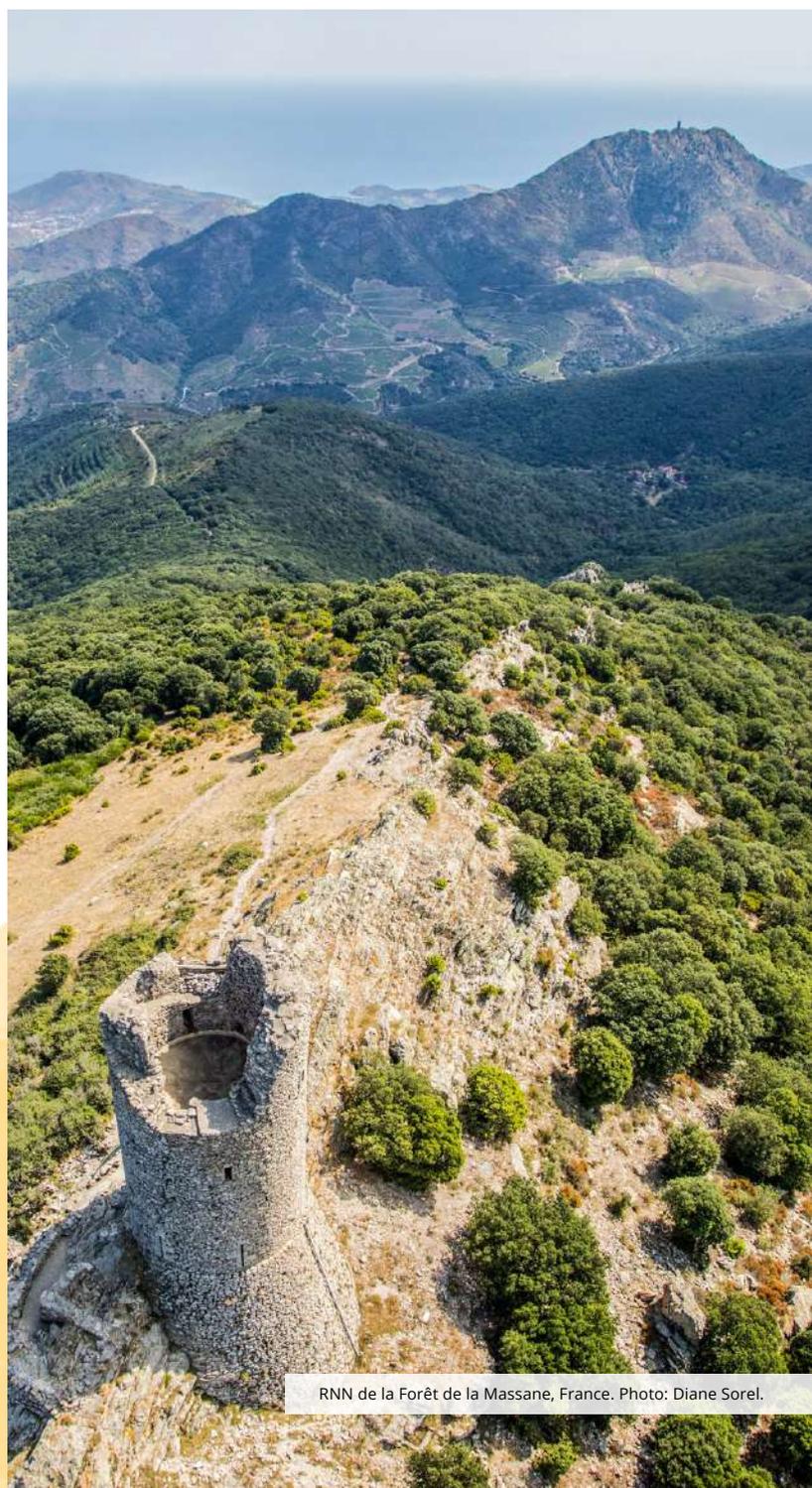
Alors que la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité et la proposition de loi sur la restauration appellent à la protection, à la protection stricte ou à la restauration de nouvelles aires terrestres et maritimes, le processus de désignation des nouvelles aires reste incertain, ce qui nous fait craindre une atteinte à la qualité de la planification et à l'efficacité de la gestion

Comblent le fossé qui existe entre l'adaptation au changement climatique & la préservation de la nature

En conclusion, nous appelons les décideurs politiques et les autorités dirigeantes de **tous les niveaux** à faire appel aux gestionnaires d'aires protégées et à collaborer avec eux. Ils pourront ainsi mieux faire face aux crises du climat et de la nature avec toute l'urgence, la concertation et les moyens nécessaires.

Tous ensemble, nous pouvons développer de puissantes synergies qui réduisent les conflits, les incohérences et les mesures potentiellement nuisibles. La participation des autorités de gestion des aires protégées et de la préservation de la nature à la planification de l'action climatique, à plusieurs niveaux de gouvernance, améliorera la modélisation de l'adaptation au changement climatique, garantira des évaluations intégrées des risques et soutiendra le développement collaboratif de stratégies innovantes d'aménagement du territoire.

En protégeant la nature intacte qui subsiste, en restaurant ce qui a été détérioré et en connectant ce qui est fragmenté, les aires protégées contribuent activement à améliorer la santé des écosystèmes, à garantir la production de services à long terme et à rétablir la capacité d'adaptation des territoires pour répondre aux effets négatifs du changement climatique. Ensemble, nous pouvons empêcher nos systèmes de s'effondrer et instaurer dès à présent des sociétés respectueuses de la nature et résilientes au changement climatique.



RNN de la Forêt de la Massane, France. Photo: Diane Sorel.



Réserve naturelle de Passy, France. Photo : Julien Heuret.

À propos de ce Livre Blanc

Ce livre blanc est le résultat des travaux du groupe de travail consacré au Changement climatique de la Fédération EUROPARC, créé début 2019 dans le cadre du projet LIFE Natur'Adapt et qui fait partie de la stratégie de la Fédération EUROPARC. L'objectif est de s'appuyer sur l'expérience et les besoins techniques en matière de préservation de la nature face au changement climatique pour constituer aux institutions européennes et aux autorités nationales et locales.

Contributeurs

Nous tenons à remercier les membres du groupe de travail qui ont apporté leur contribution active par leur expertise, leur rigueur et leur enthousiasme indéfectible.

- Ainhize Butrón, département Action climatique, Ihobe : Agence environnementale du gouvernement régional du Pays basque, Espagne.
- Étienne Aulotte, responsable du développement de la nature et de l'agriculture, Bruxelles Environnement, Belgique.
- Gerald Plattner, responsable de l'unité Écosystèmes, forêts fédérales autrichiennes, Autriche.
- Lorenzo Merotto, technicien scientifique, aire marine protégée de Portofino, Italie.
- Myrthe Fonck, conseillère principale Nature et loisirs, Puur Water en Natuur, Pays-Bas.
- Santtu Kareksela, spécialiste de l'établissement des priorités, Metsähallitus (Parks & Wildlife Finland), Finlande.
- Stewart Pritchard, conseiller principal pour les réserves naturelles, et Emma Mitchell, responsable des opérations, Sud, NatureScot, Écosse, Royaume-Uni.

Nous tenons également à remercier José Atauri Mezquida de FUNGOBE/EUROPARC-Espagne, co-auteur du « Manual 13: adapting to climate change in planning and management of Protected Areas » (Manuel 13 : adaptation au changement climatique dans la planification et la gestion des aires protégées) pour sa contribution déterminante.

Citation

EUROPARC, livre blanc : changement climatique et aires naturelles protégées, CC-BY-SA LIFE Natur'Adapt, Fédération EUROPARC, 2023

À propos de LIFE Natur'Adapt

LIFE Natur'Adapt est un projet d'apprentissage collectif concernant l'adaptation au changement climatique dans les aires protégées. En Europe, Réserves Naturelles de France, EUROPARC et huit partenaires ont collaboré dans le cadre de ce projet LIFE Climate Action afin de soutenir l'intégration du changement climatique aux pratiques de gestion des aires protégées. Natur'Adapt a pour objectif de transformer ce défi en une opportunité d'innovation. www.naturadapt.com

À propos de la Fédération EUROPARC

La Fédération EUROPARC est le plus vaste réseau européen d'aires protégées. Elle compte plus de 400 membres issus de 40 pays. Nos membres gèrent directement ou indirectement des milliers de parcs nationaux et régionaux, d'aires marines protégées et de sites Natura 2000. Nous travaillons à différents niveaux afin d'améliorer la gestion des aires protégées en Europe pour le bien de la nature et des populations. www.euoparc.org

EUROPARC Federation Waffnergasse 6, 93047 Regensburg, DE — Policy Office, Bvd L. Schmidt 64, 1040 Brussels, BE



Cofinancé par l'Union européenne.

Les points de vue et opinions exprimés n'engagent toutefois que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou du CINEA. Ni l'Union européenne ni l'autorité concédante ne peuvent en être tenues responsables.

Olivier de Sadeleer

Chef de projet changement climatique

LIFE Natur'Adapt

Fédération EUROPARC

Olivier.deSadeleer@europarc.org

Anne-Cerise Tissot

Coordonnateur principal

LIFE Natur'Adapt

Réserves Naturelles de France

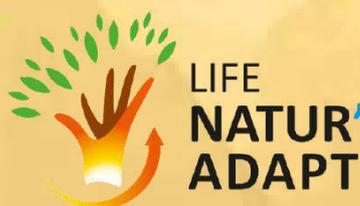
AnneCerise.Tissot@rnfrance.org

LIFE17 CCA/FR/000089 – LIFE #CC #NATURADAPT

PARTAGEZ, REUTILISEZ ET RECYCLEZ

Ce document est distribué sous la licence Creative Commons CC-BY-SA.

Fédération EUROPARC, mai 2023



LIFE Natur'Adapt est un projet de 5 ans développé avec le soutien financier enthousiaste de:

